

Paudex, le 23 mars 2016

USPI INFO n° 4/2016

Association : Election de M. Philippe Nantermod à la présidence de l'USPI Suisse et ouverture du capital-actions d'immobilier.ch USPI SA

Lors de l'assemblée générale extraordinaire de l'USPI Suisse du 22 mars 2016, M. le Conseiller national Philippe Nantermod (PLR/VS) a été élu à la présidence de l'USPI Suisse, succédant à M. le Conseiller national Hugues Hiltbold (PLR/GE). En outre, le conseil d'administration de la société immobilier.ch USPI SA a informé l'assemblée que le capital-actions de la société sera ouvert aux membres des associations cantonales.

M. le Conseiller national **Philippe Nantermod (PLR/VS)** est désormais le nouveau **président de l'USPI Suisse**, succédant à M. le Conseiller national Hugues Hiltbold (PLR/GE).

M. Philippe Nantermod, né le 27 mars 1984, est également membre des commissions parlementaires des institutions politiques et de gestion. Il a également siégé en qualité de député au Grand Conseil valaisan dès 2013 et a été vice puis président des jeunes libéraux-radicaux suisses de 2007 à 2013. Parallèlement à sa fonction de conseiller national, M. Nantermod exerce la profession d'avocat indépendant et rédige son doctorat en matière d'aménagement du territoire à l'Université de Lausanne.

Les sujets immobiliers traités par la Berne fédérale ne cessent d'augmenter. La révision du droit du bail va être traitée par les chambres, une deuxième révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire se prépare. Dans un tel contexte, l'assemblée générale des délégués de l'USPI Suisse a suivi le choix du comité de l'USPI Suisse en élisant un nouveau parlementaire fédéral à la présidence, dès lors qu'il est primordial que l'USPI Suisse continue d'être représentée à Berne.

S'agissant de l'**ouverture du capital-actions de la société immobilier.ch USPI SA**, comme vous le savez (USPI INFO n°3/2016), le lancement du portail immobilier.ch a été un succès et la société se trouve maintenant en phase de développement. Dans ce cadre, le conseil d'administration de la société a décidé d'ouvrir une partie du capital-actions de la société exclusivement aux membres des associations cantonales de l'USPI Suisse.

Le conseil d'administration de la société planche actuellement sur les modalités de la souscription des actions. Une fois celles-ci connues, l'USPI Suisse et les associations cantonales ne manqueront pas de vous en tenir informé, de même que du déroulement des opérations portant sur la souscription des actions.

**UNION SUISSE DES PROFESSIONNELS
DE L'IMMOBILIER**

Le secrétaire

Frédéric Doyat